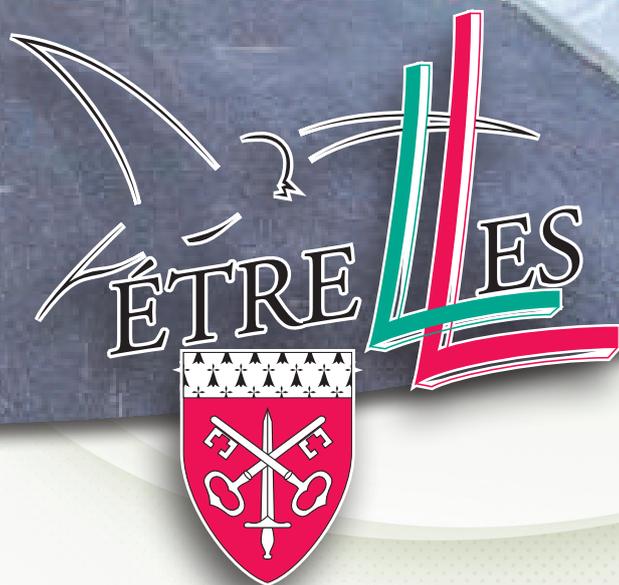
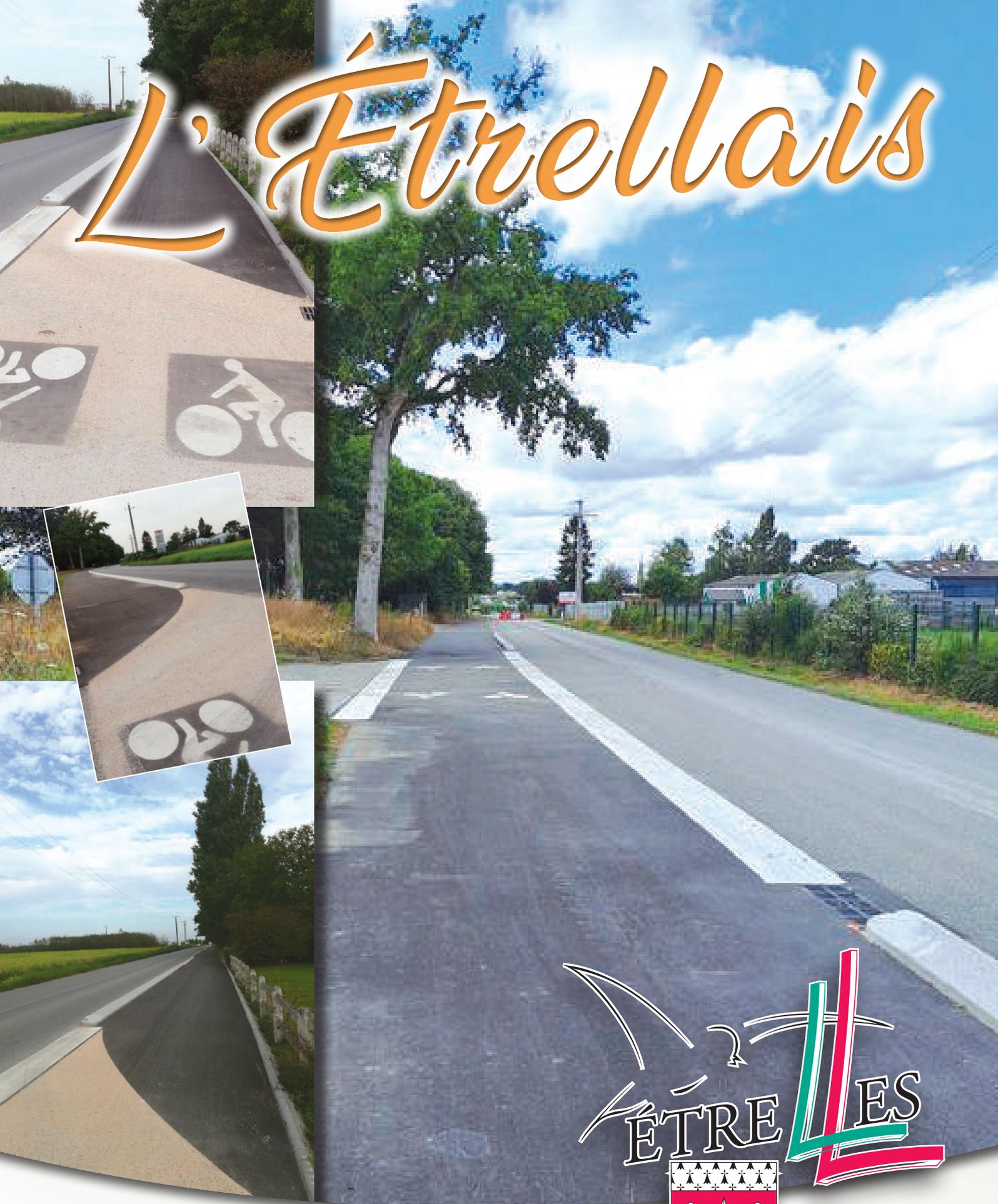
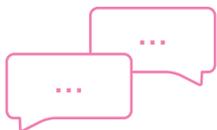


L'Étrellais



BULLETIN MUNICIPAL / N°87
SEPTEMBRE 2023

Édito du Maire 3 	Etat civil et info paroisse 4 	Actus communales 5 à 8 
Nouveautés 9 à 11 	Infos pratiques 12 à 14 	Décisions municipales 15 à 26 
Expression des élus 27 	Nos écoles 28 à 30 	Parole aux assos 30 à 35 

Horaires d'ouverture

Mairie :

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h15 / 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Poste :

Lundi : 14h - 19h
Mardi : 9h - 12h15
Mercredi : 9h - 12h15
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9h - 12h15
Samedi : 9h - 12h

France service :

Lundi : 14h - 19h
Mardi et mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h
Jeudi et vendredi : 9h - 12h15
Tél. 02 30 25 02 56

Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11
Fax 02 99 96 53 37
Mail : accueil@etrelles.bzh
Site internet : www.ville-etrelles.fr
Pensez à vous inscrire à la newsletter
Facebook : Mairie d'Étrelles

Permanences en mairie

Mme le Maire et adjoints
sur rendez-vous.

Pour le prochain Etrelais, dépôt des articles le 15 décembre dernier délai. Sortie prévue fin janvier 2024.

Rappels : Pour les associations une demi-page et 2 photos maximum Articles signés par les auteurs. Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF. Envoi par mail à la mairie : accueil@etrelles.bzh

Comité de rédaction : Stéphane Davenel, Pauline Gaillard, Danièle Gauthier, Julien Lambert, Stéphanie Savatte, Maurice Spetebroot.

Directeur de la publication : Marie-Christine Morice.

Conception et impression : Morvan-Fouillet Imprimeurs - Vitré



L'automne est là.

Petits et grands ont fait leur rentrée après un été en demi teinte mais globalement clément. Si les craintes de pénurie d'eau ont été levées, beaucoup de régions en France ont subi chaleurs extrêmes et incendies, et maintenant des orages violents et des inondations. En Europe, des catastrophes climatiques et humaines s'amplifient laissant des peuples exsangues... le conflit Ukrainien s'enlise et un nouvel hiver de privatisation se profile pour beaucoup de personnes déjà épuisées par la guerre. Nous sommes tous concernés dans notre quotidien par ces situations : dans notre dépendance énergétique, par l'inflation sur les denrées de première nécessité, par la flambée des prix des produits pétroliers...alors que notre région connaît le plein emploi.

Localement la collectivité continue ses efforts pour des économies d'énergie; 200 points lumineux ont passer en led entre fin 2023 et fin 2024. Le logement communal va être rénové pour répondre aux exigences énergétiques sur les logements locatifs...dans une période de grande pénurie de logements pour les salariés et leurs familles de nos zones d'activités économiques, de nos entreprises locales. La commercialisation de la tranche 4 de la Zac de la Plesse avance mais le contexte des prêts et du coût des matériaux ralentissent les constructions surtout pour les primo accédants (35 lots réservés).La gestion communale sur ce lotissement a permis de sortir un prix du m² raisonnable (120 €) alors que les opérations privées sur les communes limitrophes atteignent 135€ voir 155€.

Début août la piste cyclable Etrelles - Argentre a été livrée... il reste de la signalétique verticale et des adaptations de sorties avec la Zac de la Plesse, mais déjà petits et grands l'empruntent. Les travaux du centre bourg vont se terminer par les plantations des végétaux (arbres, pelouses, plantes); nous attendons l'automne pour assurer la bonne reprise de ces végétaux. Autour de l'église des éclairages spécifiques seront posés avant la plantation en pied de murs.

L'inauguration de ces différentes réalisations est prévue le samedi 28 octobre en matinée.

Le conseil municipal fera sa rentrée début octobre. Un travail de concertation avec le club de football depuis la fin de la saison, a permis de consolider la nécessité d'un terrain synthétique sur le site des Hairies. Pour une livraison au mieux à la rentrée 2024, un rétro planning serré va être proposé aux élus. Projet important pour les sportifs, il l'est aussi pour la collectivité tant financièrement que structurellement car les craintes de pénuries d'eau en été pour l'arrosage des terrains naturels et l'impraticabilité en hiver après des épisodes pluvieux, interpellent sur nos équipements en herbe.

Une étude sera lancée en 2024 pour la construction d'un restaurant scolaire pour des travaux en 2025 dans l'enceinte du pôle enfance R Doisneau (un espace avait été prévu à la construction en 2013).

Je ne peux clore cet édito sans évoquer Bernard Maudet, adjoint et membre actif de notre communauté. Comme un petit clin d'oeil républicain, il nous a quitté le 14 juillet après une longue maladie. Un homme discret et courageux, toujours à l'écoute de ceux qui en avaient besoin. Indispensable pour beaucoup pendant la période de la Covid-19, il était investi dans plusieurs associations et instances locales : le Club de l'Amitié, le CCAS, président du syndicat de la Savatrais (gestion de l'assainissement et du centre de secours). Véritable couteau suisse de l'équipe municipale par sa disponibilité, ses avis éclairés et toujours bienveillants sur les gens comme sur les situations.



Au nom de tous : MERCI Bernard

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée et un bel automne.

Le Maire,

Marie Christine MORICE

État civil

Info paroisse



13 février 2023 au 31 juillet 2023



13/02/2023	Maya CASSELY	2 b, La Motte Gérard
15/02/2023	Emy BOURNICHE BEAUDUCEL	2, rue de la Prévalaye
17/02/2023	Roméo CRUBLET	1, impasse des Saules
22/02/2023	Gaëli FILLATRE BUENOS AIRES	4, Ter La Motte Gérard
14/03/2023	Azilys PELE	1, impasse des Acacias
28/03/2023	Layanha CHIRAT MELLET	Marpalu
01/04/2023	Armand GERNIGON	2, rue de Normandie
12/04/2023	Marceau LAMBERT	15, rue de la Champagne
24/04/2023	Layna LECOINTE POULARD	20, rue de Vendée
08/05/2023	Anatole ADAM	11, Lieu-dit « La Motte Gérard »
09/05/2023	Azélie FERRÉ	11, rue des Cerisiers
14/05/2023	Néva CHICAN	4, rue Normand d'Ételles
15/06/2023	Olivia RENO	10, rue des Noyers
23/06/2023	Coralie LOURY	4, rue des Peupliers
26/06/2023	Luke HERVAGULT ROMERO	Lieu-dit « Le Parson »
14/07/2023	Ilio KLEIN	39, rue du Chardonneret
20/07/2023	Tiffany BARBIER	26, rue Normand d'Ételles
21/07/2023	Marceau CATELINE	La Matelais
29/07/2023	Léon DESILLE	Lieu-dit « La Grande Germandière »



15/04/2023	Cynthia ROMERO BARRINETOS Mark HERVAGULT	Le Parson
13/05/2023	Morgane SABATIER Morgan CARRARA	7, rue du Champ Fleuri
17/06/2023	Manuella BIARD Sébastien LODIEL	La Houssais
24/06/2023	BIGOT Sarah MASSON Régis	2 b, rue de la Vigne
29/07/2023	HENRIOT Mallauray CHALLOY David	10, rue du Pré Neuf



Cynthia ROMERO BARRINETOS
et Mark HERVAGULT



Morgane SABATIER
et Morgan CARRARA



Manuella BIARD
et Sébastien LODIEL



BIGOT Sarah
et MASSON Régis



HENRIOT Mallauray
et CHALLOY David



23/02/2023	Eugène BOISARD	5, rue Hyacinthe Hévin
05/03/2023	Agnès ESNAULT épouse GALLON	5, rue Hyacinthe Hévin
30/03/2023	Henri JUGDÉ	5, rue Hyacinthe Hévin
12/04/2023	Pierre MOULIN	5, rue Hyacinthe Hévin
21/04/2023	Andrée BOUCAULT épouse BÉASSE	5, rue Hyacinthe Hévin
30/04/2023	Monique FAUCHEUX épouse MARTIN	32, Le Pont de la Bougrie-Balazé
03/05/2023	Augustine BATTEUX épouse NICOLAS	5, rue Hyacinthe Hévin
24/05/2023	Yvonne LEPELTIER épouse MÉTAYER	5, rue Hyacinthe Hévin
28/05/2023	Marie-Josèphe BEAUGENDRE épouse CAILLET	5, rue Hyacinthe Hévin
04/06/2023	Joseph TRAVERS	La Grande Lande
14/07/2023	Bernard MAUDET	1, rue de la Chaussonnière
20/07/2023	Olivier LOISIL	Lieu-dit « La Chataigneraie »
27/07/2023	Emile CHOTARD	2, impasse des Saulniers
30/07/2023	Pierre BOISHUS	14, rue du Capitaine F. Guérault

Horaires de messes

2^e samedi du mois : 18h

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat :

Du lundi au samedi

de 10h à 12h

et de 14h30 à 16h30

Au presbytère d'Argentré :

Les mardi, mercredi,

vendredi

Urgences 02 99 96 61 55

Diacre J.M. QUETIER

02 99 49 58 69

Permanence accueil
paroissial à Etelles, tous
les mardis, de 10h à 12h à la
maison des associations



Travaux communaux



Réfection des allées à la Prévalaye suite aux travaux d'assainissement. La reprise des espaces verts devrait suivre.



Les nouveaux supports vélos dans le bourg qui sont déjà utilisés pour certains.



Béton désactivé coulé devant l'église et cheminement piéton en cours.



ZAC de la Plesse : finition de la placette de la tranche 2 et de la voirie de la tranche 3 en cours. 6 conteneurs à déchets seront installés fin septembre.



Ouverture de la piste cyclable et égalemeⁿt de la voie Etrellles Argentré. Il restera quelques finitions et la signalisation.



Seconde semaine pour le dispositif argent de poche : Malory, Laurine, Louna, Apolline et Thewenn ont participé à l'entretien des espaces verts avec Christelle et Pierrick.



Bibliothèque

Durant ce premier semestre, les six séances de « Lectures et comptines » (organisées avec le Relais Petite Enfance) ont eu un franc succès auprès des tout-petits et de leurs accompagnants (assistantes maternelles et parents). L'EHPAD Hyacinthe Hévin nous a accueillis pour la dernière séance avant l'été, sur le thème de la mer. Ce moment a été apprécié par tous, les résidents n'ont pas hésité à donner de la voix pour les chansons. Ces séances intergénérationnelles seront reconduites à la rentrée.

En plus de ces animations, la bibliothèque se déplace dorénavant dans les deux crèches de la commune pour des temps de lecture.

Pour la première fois, la bibliothèque a participé à la fête du court-métrage qui a lieu chaque année au mois de mars. Cet évènement national vise à faire découvrir et promouvoir ce format cinématographique. Lors d'un ciné-goûter, les enfants (7-12 ans) ont visionné quatre courts mêlant différentes techniques d'animation.

Pendant les vacances d'avril, la bibliothèque s'est transformée en circuit de course pour trois sessions



de « Mario Kart Live : home circuit ». Les enfants ont élaboré un circuit dans la bibliothèque afin de piloter les karts de Mario et Luigi. Ils ont pu constater que c'était plus compliqué que sur l'écran...

Enfin, durant le mois de juin, les élèves de l'Ecole d'arts plastiques ont exposé leurs travaux. Collages, dessins à l'encre de chine, peintures ont égayé les murs de la bibliothèque.

Agenda des animations Bibliothèque La Bulle

Vendredi 13 octobre	Mois du Multimédia - Tournoi de jeux vidéos
Mercredi 25 octobre	Atelier - Pompons d'Halloween
Samedi 28 octobre	Atelier - Venez fabriquer votre badge
Du 28 octobre au 18 novembre	Exposition photos à la bibliothèque par l'Association Reflex Photos de Vitry
Du 28 octobre au 25 novembre	Concours photos ouvert à tous avec pour thème « le Patrimoine d'Ételles »
Du 29 novembre au 22 décembre	Exposition des photos du concours. Vous pourrez voter pour la photo
Samedi 2 décembre	Spectacle de fin d'année - Salle St Hippolyte



Mercredi : 16h-18h30
Vendredi : 16h-19h
Samedi : 10h-12h30

Horaire de la bibliothèque





Votre avis nous intéresse concernant l'offre de service de la bibliothèque.

Merci de bien vouloir prendre quelques instants pour répondre à un questionnaire, que vous trouverez à la bibliothèque et à l'accueil de la mairie.



Déjà adhérent(e) ou non, votre avis nous intéresse.

Ce questionnaire ne vous prendra que quelques minutes, nous vous remercions par avance de votre participation.

- Etes-vous inscrit(e) dans notre bibliothèque « La Bulle » d'Étrelles ou dans une autre du réseau Arléane ?

- La Bulle
- Autre commune :
- Non

- Vous venez à la bibliothèque :

- Toutes les semaines
- Une fois par mois
- Moins souvent
- Jamais

- Quel est votre niveau de satisfaction de la bibliothèque ? *(cocher une case par ligne)*

					
Confort et aménagement du lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil et renseignements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diversité des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horaires d'ouverture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service dans sa globalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Avez-vous des suggestions ou des remarques générales concernant les services de la bibliothèque ?

.....

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.

Merci de déposer vos réponses dans les urnes disponibles à la bibliothèque ou à la mairie.



7 octobre 2023

CÉLEBRATION 14H30, en l'église d'Etrelles

LA PHOTO SOUVENIRS

15h30, parc de la maison de retraite

VERRE DE L'**A**MITIE

REPA**S** 18H30 à La Petite Fringale

SOIREE DANSANTE à partir de 21h

ETRELLLES

3

INSCRIPTIONS AU TABAC PRESSE LA PLUME D'OR OU COCCIMARKET
Adultes 42 euros/Enfants 20 euros
Date limite d'inscription : 9 septembre.
Paiement à l'inscription (Chèque à l'ordre de CLASSE 3 Etrelles)

PARLEZ EN AUTOUR DE VOUS !



Dialoguons

NOM - PRÉNOM :

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....
.....
.....
.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.



Sophrologie à la Maison de Santé

Muriel ENAULT a rejoint l'équipe de professionnels cet été pour accompagner ados et adultes sur différentes problématiques : gérer le stress, les angoisses, ses émotions, des douleurs, améliorer le sommeil, soulager les traitements médicaux et maladies chroniques, ... mais aussi se préparer à des événements importants (examens, entretien, compétition...).

Lors de séances individuelles d'une heure, des exercices basés sur la respiration contrôlée, le relâchement musculaire et des techniques de visualisation sont pratiqués.

Elle est également praticienne EMDR-H, pour aider à apaiser les événements traumatiques (rupture, accident, deuil, maladie, agression...).

Informations et prise de rendez vous au 07 48 11 40 83

Sophie Bertel Home Organiser

Qui êtes-vous ?

Sophie, 45 ans, mariée, maman de 3 enfants, habitant à Etreelles depuis 15 ans.

Je suis Home Organiser depuis janvier 2022.

Que fait une Home Organiser ?

Beaucoup sous-estiment les bienfaits du rangement et de l'organisation chez soi ou sur son lieu de travail.

En plus de mon objectivité, j'apporte des conseils personnalisés pour optimiser vos espaces, des astuces pour un rangement qui tient. Mon action ne consiste pas à vous inciter à acheter plus de meubles pour ranger plus mais bien à vous apprendre à ranger mieux pour vous faciliter le quotidien.

Avec ma méthode, vous vous engagez dans une démarche de tri et de désencombrement pour faire place à vos essentiels. Le fait de vous faire accompagner permet d'obtenir des résultats rapides, et de gagner en sérénité au quotidien.

Quand faire appel à un Home Organiser ?

- Si vous avez l'impression de : manquer de rangement, courir tout le temps, effectuer toujours les mêmes tâches à la maison, devoir remettre les choses à plus tard, consacrer trop de temps au ménage et au rangement, chercher vos affaires, répéter les mêmes consignes à vos proches, devoir repasser derrière eux...



- Ou bien si vous : avez envie de plus de temps pour vous ou votre famille, aspirez à plus de sérénité, manquez d'idées ou de motivation pour réaménager une pièce, avez besoin d'un coup de pouce pour passer à l'action !
- Services testés et approuvés par mes clients. Alors vous aussi : Osez ! Essayez !

Comment me contacter ?

- Un mail : Sophie.bertel.pro@gmail.com

- Un numéro : 06 84 59 02 50

- Un site : <https://sophiebertelpro.wixsite.com>

- Une page Facebook : Sophie Bertel Home Organiser
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100076455507453>



Karen - Neuro coach

Je me présente Karen, Neuro coach
Je suis installée à Etelles depuis mars 2022.

Je propose des accompagnements par les neurosciences :

- Le NEUROFEEDBACK DYNAMIQUE qui s'adresse à tous.

C'est une méthode qui permet d'entraîner votre cerveau vers votre mieux-être.

Le neurofeedback dynamique entraîne votre cerveau à devenir plus résilient et flexible afin de vous apporter un équilibre et un mieux-être dans votre quotidien.

Cette méthode est très adaptée : en cas de stress, émotions, fatigue, irritabilité, problème de mémoire ou manque de concentration, d'attention.

Le neurofeedback dynamique permet d'améliorer votre santé et optimiser vos performances, que ce soit sur le plan personnel, professionnel, scolaire, sportif ou artistique.



- Le NEUROCOACHING en accompagnement sur mesure individuel ou en ateliers à mon cabinet et en entreprise.

Ma spécialité notamment en individuel est d'accompagner vers la réussite professionnelle avec Sérénité, Confiance et Sens grâce à ma méthode sur mesure.

Vous pouvez me contacter pour plus d'informations et pour prendre RDV :

Téléphone : 06 76 84 54 25 - Mail : neuro@ckaren.fr



Lolicars - Bruno Métayer

Après avoir suivi un stage en nettoyage automobile et une formation dans le polissage, je propose mes services depuis début juin 2023 pour différentes prestations esthétiques (nettoyage intérieur et/ou extérieur, pressing siègerie, correction rayures, rénovation plastiques et carrosserie) de votre véhicule à domicile jusqu'à 50 kilomètres autour d'Etelles.

J'utilise également un système à vapeur réservé à ce type de prestation, ce qui permet une économie d'eau non négligeable.

N'hésitez pas, en cas de vente de votre véhicule par exemple, je peux me déplacer afin que l'on puisse évaluer ensemble quelle intervention est la plus adaptée.

Contact : 06 35 91 46 80

Mail : bruno.lolicars@gmail.com



« Il était une fois Etreilles »

« IL ETAIT UNE FOIS ETRELLES » Ensemble un travail de mémoire.

Lors de la période particulière du confinement je me suis pris de passion pour la collecte de photos anciennes de notre commune.

Etrellais, passionné de mon village et de photos, j'ai créé un compte facebook « Il était une fois Etreilles » et aujourd'hui plus de 500 personnes suivent et commentent avec plaisir et émotion parfois, les publications.

Pour alimenter ce compte, j'ai collecté à ce jour plus de 600 photos et cartes postales. Je vois que les internautes accrochent. Je me prend au jeu. Pour cela, j'ai contacté les photographes de Vitré, d'Argentré du Plessis et de la Guerche de Bretagne. Je me suis également rendu aux archives de Vitré et je me suis mis en relation avec le diocèse de Rennes.

Je ne conserve aucune photo, je les emprunte pour les scanner et je demande toujours le droit de les diffuser. Grâce à un logiciel, je peux effacer des personnes pour ne garder que le décor, le lieu. Je reproduis ensuite les photos sous le même angle, pour comparer deux époques.



Mais je ne suis pas au bout de mes recherches. Ainsi, si vous n'avez pas encore fouillé dans vos placards, profitez de le faire durant la période hivernale. Je suis certain que vous éprouverez du plaisir et même un peu de nostalgie.

Voici mes contacts :

Christophe.harnois@wanadoo.fr - 06 15 55 96 31

Je suis impatient de vos retours.

Christophe Harnois



Infos PRATIQUES



Hashtags possibles :

#assistantsfamiliaux #familledaccueil
#protectiondelenfance

Mentions possibles :

Twitter : @ille_et_vilaine
Facebook : Département d'Ille-et-Vilaine
LinkedIn : Département d'Ille-et-Vilaine
Instagram : ille_et_vilaine

Famille d'accueil

Connaissez-vous le métier d'assistante ou assistant familial ? Les assistants familiaux accueillent, à leur domicile, un ou plusieurs enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Formation, agrément, rémunération, conditions d'accueil, travail en équipe : des réunions d'information sont organisées dans toute l'Ille-et-Vilaine pour répondre aux questions des personnes intéressées par ce métier.

Les prochaines réunions d'information auront lieu de 18h à 20h :

- mardi 19 septembre, à Bain-de-Bretagne

- mardi 12 décembre, à Bain-de-Bretagne

Inscription obligatoire et informations pratiques au : 02 99 02 47 40.

Plus en savoir plus et découvrir les témoignages d'Alexandra et Thierry qui exercent ce métier : rendez-vous sur www.ille-et-vilaine.fr/assistant-familial



Coupon sport 35 : un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretonnes âgées de 11 à 15 ans (nées entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S. 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr
ou 02 99 02 34 14

Le Département, mon meilleur sponsor



TERRE DE JEUX 2024

SMICTOM



ACTUALITÉS

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN 2024 : QUELLES SOLUTIONS PROPOSE LE SMICTOM ?



Une obligation de tri des biodéchets ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Toutefois, plus que pour les particuliers, c'est surtout le service public de gestion des déchets qui est visé par cette législation. Il incombe donc au SMICTOM de proposer à chaque habitant une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires.

LES 3 SOLUTIONS POUR TRIER SES BIODÉCHETS.

Avec ou sans jardin, à la campagne ou en ville... Pour chaque foyer, il existe une solution pour composter ses biodéchets. Voici les 3 solutions proposées par le SMICTOM :



Quand on a un jardin : Le compostage dans un bac est la solution la plus courante. En plus d'accélérer le processus de décomposition des aliments, le composteur s'adapte à tous les types de jardins grâce aux différents volumes de bac.

✓ **Les avantages :** Il prend peu de place dans le jardin / limite l'accès des animaux / permet de composter rapidement et une grande quantité de déchets.

? **Comment faire ?** Le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarifs réduits. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et



Infos PRATIQUES

sur différentes communes du territoire.

Réservation : www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-composteur/



Quand on a peu ou pas de jardin :

Le compostage partagé avec ses voisins, c'est la solution ! Il fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. Seule nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : un bac pour les apports quotidiens de déchets, un second bac pour stocker la matière sèche et un dernier bac pour laisser le compost se reposer et se dégrader.

✓ **Les avantages** : permet de composter sans jardin / crée du lien entre voisins / permet de récupérer du compost pour les jardins ou potagers partagés

? **Comment faire ?** Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM. Aujourd'hui, une vingtaine de sites existent sur le territoire. L'objectif est d'accroître ce nombre.

Faire une demande de site de compostage collectif : www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/demandez-un-site-de-compostage-partage/



Composter en appartement, c'est possible

avec le lombricompostage ! Grâce à l'action des vers, il est possible de composter ses déchets de cuisine à l'intérieur de l'appartement ou sur un balcon. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.

✓ **Les avantages** : permet de composter sans jardin / pas besoin de retourner les déchets / Ne produit aucune odeur.

? **Comment faire ?** Le SMICTOM proposera bientôt un bon de réduction pour l'achat d'un lombricomposteur chez un partenaire. Renseignez-vous sur : www.smictom-sudest35.fr

DÉCHETS TEXTILES : ÇA SE RECYCLE, MAIS PAS AVEC LES EMBALLAGES OU LES PAPIERS !

Depuis quelques mois, beaucoup de textiles (vêtements, linges de maison, couettes, petites maroquinerie) et chaussures sont déposés dans les sacs jaunes et dans les bornes dédiées aux emballages et aux papiers. Ils sont ensuite envoyés au centre de tri des emballages où ils y sont refusés et repartent donc à l'incinération. Une fin de vie coûteuse pour l'utilisateur et



regrettable, car s'ils avaient été bien triés, ils auraient pu être réutilisés ou recyclés.

Pour recycler les textiles même usés, un geste simple : le don ! Déposez-les en sacs fermés dans les conteneurs blancs Le Relais disponibles partout sur le territoire ou en déchèteries. Si vos textiles sont encore en bon état, vous pouvez également les donner à des associations solidaires ou en recycleries !

Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

LE SAVIEZ-VOUS ?

DES BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES CONNECTÉES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER.

Vous l'avez peut-être remarqué, de nombreuses bornes d'apports volontaires arborent désormais un QR Code à côté du lecteur de badge. A quoi sert-il ? Tout simplement à vous permettre de communiquer plus facilement avec le SMICTOM en cas d'anomalie constatée sur la borne. Une trappe bloquée, un sac coincé, un écran défectueux ... Scannez simplement le code pour envoyer un signalement au SMICTOM. Il sera traité directement par le service de collecte afin de régler la défaillance rapidement.



EN BREF

3 BONNES RAISONS D'APPORTER SON HUILE DE FRITURE EN DÉCHÈTERIES

Ne nous voilons pas la face, peu de monde résiste à une belle assiette de frites. Mais une fois le plat terminé, que faire de l'huile usagée ? Cela peut sembler anodin, mais mal jeter son huile végétale peut avoir des conséquences. Le saviez-vous ? L'huile végétale est à apporter en déchèterie ! Vous en tirerez beaucoup d'avantages :

- Jeter l'huile usagée dans les canalisations risque de boucher le réseau d'eau. Les huiles raidissent au contact de l'eau, s'accumulent et bouchent les tuyaux.
- L'huile usagée est un déchet revalorisable ! Déposée en déchèterie, elle sera traitée pour être transformée en biocarburant. Un geste éco-responsable !
- L'huile usagée est un déchet particulièrement difficile à traiter, surtout mélangée avec de l'eau. La déposer en déchèterie c'est faciliter le traitement des eaux et le travail des stations d'épuration.

Plus d'hésitation ! Des containers pour la collecte des huiles sont disponibles dans chaque déchèterie du SMICTOM.





SMICTOM suite



ACTUALITÉS

Tri à la source des biodéchets en 2024 : Réservez votre bon de réduction pour un lombricomposteur



• UNE OBLIGATION DE TRI DES BIODECHETS ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024. Toutefois, plus que pour les particuliers, c'est surtout le service public de gestion des déchets qui est visé par cette législation. Il incombe donc au SMICTOM de

proposer à chaque habitant une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires.

• LA SOLUTION SI VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN OU D'ESPACE VERT A PARTAGER : LE LOMBRICOMPOSTAGE

Vous habitez en appartement ou dans une petite maison et vous n'avez pas de jardin ? Vous n'avez pas la possibilité de mettre en place un espace de compostage partagé avec les habitants de votre résidence ou de votre quartier ? Une solution existe : le lombricompostage. A partir du mois de septembre, le SMICTOM va donner la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier de bons de réduction pour l'achat d'un lombricomposteur. Ce bon de réduction prend en charge à hauteur de 50% du prix d'achat (subvention plafonnée à 40€, hors achat des vers et des frais de port).

Les avantages du lombricompostage :

- Il permet une réduction des ordures ménagères jusqu'à 30% de votre poubelle noire,
- Il prend peu de place et n'a pas d'odeurs,
- Il est propre et ne demande pas d'entretien particulier (pas besoin de le retourner).

Nous proposons plusieurs modèles de lombricomposteurs, dont les prix vont de 75 à 115€, en fonction des tailles et volumes de biodéchets que vous souhaitez composter dans votre domicile.



Comment faire ? Le SMICTOM propose un bon de réduction pour l'achat d'un lombricomposteur chez un partenaire. Renseignez-vous sur : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/lombricomposteur/>

EN BREF

Tri et réduction des déchets : Le SMICTOM recherche des foyers témoins

La meilleure parole, c'est la vôtre ! Le SMICTOM recherche des témoignages afin de partager les retours des habitants via ses outils de communication (site internet, magazine, réseaux sociaux, etc...).

Vous êtes engagé dans la réduction des déchets ? Vous pratiquez le tri, le compostage, le zéro déchet, le réemploi ? Vous avez changé de mode de collecte (bac ou borne) ? Vous souhaitez partager votre expérience, vos difficultés, bonnes surprises ou encore vos trucs et astuces auprès des habitants du territoire ? Contactez le SMICTOM : communication@smictom-sudest35.fr

Nouvelle signalétique sur les bornes d'apport volontaire du territoire

Avez-vous remarqué ? Toutes les bornes d'apport volontaire du territoire ont changé d'apparence ces derniers mois. La signalétique a en effet été mise à jour après la mise en place de l'évolution des consignes de tri le 1er janvier 2023. Désormais, tous les emballages plastiques sans exception vont dans la collecte sélective, en borne ou en sac jaune, pour l'ensemble des 67 communes du territoire.



Pour rappel, les emballages :

- N'ont pas besoin d'être lavés avant d'être déposés,
- Ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres. Si vous manquez de place, aplatissez-les.



En plus de la mise à jour de la signalétique aux nouvelles consignes de tri, vous avez maintenant la possibilité de signaler un incident ou une panne sur les bornes. Vous trouverez un QR code sur toutes les bornes du SMICTOM : scannez-le et faites-nous remonter directement le problème !

EN LIGNE

Envie d'alléger votre boîte aux lettres ?

Vous ne souhaitez plus recevoir de publicités, mais tenez aux informations de votre commune, du Smictom et autres collectivités ? Rendez-vous sur www.smictom-sudest35.fr rubrique « documentation » section « recevoir de la documentation » pour commander gratuitement un autocollant « stop pub » qui vous sera transmis dans les meilleurs délais !



Séance du lundi 30 janvier 2023

1) ZAC de la Plesse Tranche 4 – Vente de lots

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°4 de la ZAC de la Plesse.

le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : Tableau 1

A l'unanimité

2) Finances – Demande de subvention DETR 2023

Opération : Mise en accessibilité du cimetière Marcel Callo

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la mise aux normes d'accessibilité des cimetières (30% maximum avec un plafond de dépenses de 200 000€ HT). Tableau 2

le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité

3) Finances – Vote des subventions 2023 aux associations

Mme SAVATTE présente ce point.

Vu les dossiers de demandes de subvention et l'avis de la Commission Subventions en date du 17 Janvier 2023, Échanges avant le vote des subventions :

M. BIGNON remarque la forte augmentation du coût animateur pour le club de foot (434.96€ en 2021 et 3452.32€ en 2022). Mme Le Maire explique que le club signait auparavant une convention avec Vitré Communauté pour l'intervention d'un animateur. Cette année le club de foot a fait le choix de salarier une personne face à l'augmentation du nombre de licenciés et pour la création d'une école de foot.

le Conseil Municipal décide :

- De valider le maintien des critères d'attribution et des montants de subvention pour 2023

Votes pour : 22

Le Conseil Municipal rappelle qu'une subvention de 94.86 € est accordée au titre de l'organisation d'une manifestation dans les conditions suivantes :

vote : à l'unanimité

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
4-52	Section ZO n°290p	Aurélié LAVIS et Benoît SCÉLLES	03 bis Rue de la Vallée 35500 VITRÉ	349 m ²	41 880 €
4-07	Section ZO n°290p	Audrey BOISGONTIER et Romain GISLOT	6 Rue du Mée 35500 VITRÉ	511 m ²	61 320 €
4-47	Section ZO n°290p	Nathalie REZÉ et Patrick REZÉ	4 Rue de Suède 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS	625 m ²	75 000 €
4-14	Section ZO n°290p	Axelle BÉTIN et Romain QUINTON	14 Rue Germaine Tillion 35500 VITRÉ	482 m ²	57 840 €
4-63	Section ZO n°290p	Laëtitia LAMY et Clément DELATTRE	9 B Rue de Vitré 35370 TORCÉ	575 m ²	69 000 €
4-55	Section ZO n°290p	Annick CARRÉ	La Guittonnière 35370 ÉTRELLES	390 m ²	46 800 €
4-40	Section ZO n°290p	SCI B2P	Le Haut Dronié 35370 ÉTRELLES	369 m ²	44 280 €
4-43	Section ZO n°290p	Yvan SPERTA	30 Rue des Aubépines 35500 VITRÉ	340 m ²	40 800 €

Tableau 2

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Travaux de mise en accessibilité du cimetière Marcel Callo	43 425	DETR 2023 (30%)	13 027.50
		Autofinancement	30 397.50
Total opération	43 425		43 425



Subventions aux associations sportives etrelaises avec animateurs.

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2023		Résultat du vote			
		Calcul	Montant				
Amicale Sportive Etrelaise FOOT	subvention annuelle	jeunes : 75 x 16,56€	1 242,00 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 76 x 8,28€	629,28 €				
	Participation Animateur	33,33% x 10 358 €	3 452,32 €				
	Bénévoles	108,27 € x 14	1 515,78 €				
	Tournoi	forfait	188,70 €				
TOTAL			7 028,08 €				
Etoile Sportive Etrelaise BASKET	subvention annuelle	jeunes : 70 x 16,56€	1 159,20 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 33 x 8,28€	273,24 €				
	Participation Animateur	33,33% x 5 001,35€	1 666,95 €				
	Bénévoles	108,27€ x 7	757,89 €				
	Tournoi	forfait	188,70 €				
TOTAL			4 045,98 €				
Volant Etrelais BADMINTON	subvention annuelle	jeunes : 12 x 16,56€	198,72 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 12 x 8,28€	99,36 €				
	Participation Animateur	Plus d'animateur					
	Bénévoles	108,27 € x 4	433,08 €				
Tournoi	forfait	188,70 €					
TOTAL			919,86 €				

Subventions aux associations Sport Détente etrelaises.

Nom de l'association	Proposition 2023		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Etrel'Form Gym	adultes : 72 x 8,28€	596,16 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Tennis Etrelles Détente	forfait	239,70 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Tennis Etrelles Détente	Tournoi	188,70 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Etrelles Volley	forfait	239,70 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Etrelles Volley	Tournoi	188,70 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Rando Etrelles	adultes : 56 x 8,28€	463,68 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

Subventions aux associations Sport Détente non-etrelaises.

Nom de l'association	Proposition 2023		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Grymda	13 jeunes x 16,56€	215,28 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

Subventions aux associations culturelles et d'intérêt général

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2022	Résultat du vote			
AFN	subvention	41 x 8,28€ = 339,48 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
	pavoisement	33 €				
Anim'Etrelles	subvention	0,56 € x 2677 hab = 1499,12 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
SpeakEnglish Etrelles	subvention	239,70 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Comice agricole du Pays d'Argentré 2023	subvention (0,20€/hab)	535,40 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0



Subventions aux associations Jeunesse.

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2023		Résultat du vote			
		Calcul	Montant				
Ass. Parents d'Elèves Robert Doisneau	Subvention Arbre de Noël	6,51€ x 99	644,49 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Ecole publique OCCE	Séjour pédagogique pour les primaires	8,40€ x 55	462,00 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Ass. Parents d'Elèves Ecole Privée	Subvention Arbre de Noël	6,51€ x 155	1 009,05 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
OGEC	Cantine	0,92 € x nb repas servis		Votants : 21 (M. FESSELIER s'abstient)	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
	Séjour pédagogique pour les primaires	8,40€ x 85	714,00 €	Votants : 21 (M. FESSELIER s'abstient)	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
	Manifestation Etreilles Roller	Manifestation Biathlon running	94,86 €	Votants : 21 (M. FESSELIER s'abstient)	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Association Jardisport d'Etreilles (AJE)	Forfait	239,70€		Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

Subventions aux associations d'intérêt général à caractère social

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2022	Résultat du vote			
Club de l'Amitié	subvention	117 adh. x 8,28€ = 968,76 €	Votants : 21 (Mme CADET s'abstient – pouvoir de M. MAUDET)	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
FNATH	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
ADSPV - Bistrot Mémoire du Pays de Vitré	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Rêves de Clowns	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Prévention routière	subvention	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Alcool assistance	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Restaurant du cœur	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Amicale des donateurs de sang	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Les pétillantes gazelles bretonnes	subvention forfaitaire	60,18 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
CCAS d'Etreilles	Subvention	3 000 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0



AFFAIRES DIVERSES

- Tirage au sort des jurys d'Assises sur la liste électorale

Le conseiller municipal présent le plus âgé choisira la page, et le conseiller municipal le plus jeune choisira la ligne.

	N° page	N° ligne	NOM et Prénom	Adresse
1	208	5	VILNOUSY Nang épouse BERTIN	2 bis Rue des Saulniers
2	90	3	HARNOIS Isabelle épouse BARBÉ	1 Impasse des Bouleaux
3	80	9	GONNET Sylvie épouse COURSIN	6 Rue de la Champagne
4	26	9	BRETAUDEAU Noël	4 Rue du Champ Fleuri
5	14	3	BESTIN Amalric	2 Rue de la Moutaudière – Appt 7 RDC
6	70	2	GARAULT Dominique	6 La Croix Limier

- Retour de l'AGEACE sur la proposition d'achat par la Commune du lycée des Hairies.

Mme Le Maire donne lecture du courrier de réponse reçu le 16 Janvier 2023.

La Commune avait fait une proposition d'achat du lycée des Hairies au montant de 281 000€ (prix des Domaines). L'AGEACE ne souhaite pas vendre pour le moment en raison de nouvelles opportunités et coopérations, notamment avec la série télévisée de France 3 qui sera tournée dans le lycée.

Réponses aux questions de la minorité, bien que reçues la veille du conseil municipal. Elle rappelle le délai de 10 jours fixé dans le règlement intérieur pour pouvoir répondre précisément.

Concernant les résultats du recensement 2022 :

+ 77 logements entre 2016 et 2022

+ 278 habitants (46.3hab/an) soit une augmentation de 11.41% (1.9%/an).

L'INSEE indique qu'une Commune qui a plus d'1% d'augmentation de sa population par an témoigne d'un dynamisme et d'une attractivité avérée.

Concernant la Bibliothèque, Mme GAUTHIER, Adjointe à la Culture, répond qu'une Commission aura lieu début Mars.

Séance du lundi 23 mars 2023

1) Finances locales – Approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget Commune

Vu l'avis de la Commission Finances du 28/02/2023 ;

M. BIGNON souhaite avoir une précision au sujet de la prestation de nettoyage des salles des sports.

Mme Le Maire répond qu'il s'agit d'une expérimentation d'externalisation de la prestation de nettoyage des salles des sports suite au départ à la retraite d'agents. Un bilan sera fait à la fin de la saison sur l'intérêt ou non de cette externalisation.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2022 du Budget Commune

vote à main levée ; Mme MORICE a quitté la salle ; 1 abstention - Lionel CATÉLINE ;

20 votants : Pour : 20

2) Finances locales – Approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget ZA Piquet-Ouest

Vu l'avis de la Commission Finances du 28/02/2023 ;

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2022 du Budget ZA de Piquet-Ouest

vote à main levée ; Mme MORICE a quitté la salle ; 1 abstention - Lionel CATÉLINE ;

20 votants : Pour : 20

3) Finances locales – Approbation du Compte Financier Unique 2022 de la ZAC de la Plesse

Vu l'avis de la Commission Finances du 28/02/2023 ;

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2022 du Budget ZAC de la Plesse



vote à main levée ; Mme MORICE a quitté la salle ;
1 abstention - Lionel CATELINE ;

20 votants : Pour : 20

4) Finances locales – Affectation du résultat 2022 du Budget Commune

La situation financière du compte administratif 2022 du budget principal, qui a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2023, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

le Conseil Municipal décide :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal ainsi que les excédents du budget assainissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous : Tableau 1

vote à main levée ; 1 abstention - Lionel CATELINE ;
Pour : 22

5) Finances communales – Vote des taux d'imposition 2023

Comme chaque année, la Commune doit délibérer pour fixer les taux d'imposition communaux sur les impôts dits « ménages », à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB).

La taxe d'habitation (TH) étant définitivement supprimée sur les résidences principales en 2023, la Commune doit tout de même délibérer un taux de TH pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux actuels sont les suivants :

-TFPB = 35.24% (dont 19.9% ex-part Départementale)

-TFPNB = 37.50%

-TH = 16.02 %

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 28 Février 2023 pour l'augmentation des impôts,

Considérant que le taux de TFPNB n'a pas augmenté depuis 2007,

Considérant que les taux de TFPB et TH n'ont pas augmenté depuis 2018,

Considérant que les charges de fonctionnement ont augmenté en 2022 en raison, entre autres, du contexte de crise énergétique ou des charges de personnel liées au point d'indice,

Considérant que les augmentations constatées vont perdurer pour l'année 2023,

Considérant les nombreux investissements engagés et à venir,

Mme Le Maire ajoute que les 48 000€ du FPIC ne seront plus versés par l'État. Par ailleurs, la collectivité devra faire face à de nouvelles dépenses RH avec la prévoyance obligatoire en 2025 et la mutuelle obligatoire pour les agents en 2026.

M. BIGNON demande quelle est la définition d'une résidence secondaire. Est-ce que les propriétaires de maisons en location seront soumis à la TH ? Mme le Maire répond non. La TH ne concernera que les résidences secondaires non louées et les meublés de tourisme (Air BnB, gîte...) non affectés à l'habitation principale.

le Conseil Municipal décide :

- De fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.24 %

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38.56 %

-Taxe d'habitation (TH) : 16.47 %

vote à main levée : Pour : 23

6) Finances locales – Vote du Budget Primitif Commune 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter le budget par chapitre

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Résultat d'investissement 2022	
Solde d'exécution d'investissement 2022 du budget principal sur compte 001 (A-B)	+ 289 918.36 €
Solde des restes à réaliser investissement 2022 du budget principal (C)	- 190 299.29 €
Excédent de financement de l'investissement 2022 (A-B+C+D)	+ 99 619.07 €
Résultat de fonctionnement 2022	
Résultat de fonctionnement 2022 du budget principal	+ 551 322.14 €
Résultat à affecter	+ 551 322.14 €
Affectation sur le budget principal	
En réserve sur le compte 1068 (investissement)	+ 551 322.14 €
Report en section d'investissement sur le compte 001 (hors RAR)	+ 289 918.36



- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 2 854 789.09 € en fonctionnement

- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 2 754 336.58 € en investissement

vote à main levée ; Pour : 23,

7) Finances locales – Vote du Budget Primitif 2023 ZA Piquet-Ouest

le Conseil Municipal adopte l'ensemble des chapitres du Budget Primitif ZA de Piquet-Ouest 2023 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 26 510 € pour la section de fonctionnement

Résultat du vote à main levée Pour : 23

8) Finances locales – Vote du Budget Primitif 2023 ZAC de la Plesse

le Conseil Municipal décide :

- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 de la ZAC de la Plesse qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 2 850 499.40 € pour la section de fonctionnement

- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2023 de la ZAC de la Plesse qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 165 333.85 € pour la section d'investissement

vote à main levée ; Pour : 23

9) ZAC de la Plesse Tranche 4 – Vente de lots

le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : Tableau 1

vote à main levée ; Pour : 23

10) Aménagement piste cyclable – Demande de subvention à Vitré Communauté

Opération : Création d'une liaison cyclable entre les pôles des Communes d'Étrelles et d'Argentré du Plessis

Dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-bourg, il est prévu la création d'une liaison cyclable entre les pôles des Communes d'Étrelles et d'Argentré du Plessis.

Ces aménagements ont pour but d'accompagner des actions globales sur l'attractivité et l'animation du centre-bourg (revitalisation des commerces, mobilité, culture, logement...).

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier d'une subvention de Vitré Communauté pour les études et travaux d'aménagement de pistes cyclables sécurisées et en site propre, contribuant à favoriser la mobilité douce.

Mme Le Maire indique que la subvention de Vitré Communauté peut aller jusqu'à 40% si la piste est inscrite dans le schéma directeur cyclable.

Une partie de l'autofinancement sera remboursé par Argentré du Plessis pour payer sa quote-part de travaux.

C'est pourquoi, après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération de création d'une liaison cyclable entre les pôles des Communes d'Étrelles et d'Argentré du Plessis, et de l'autoriser

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
4-41	Section ZO n°290p	Georgette POTTIER	60 Boulevard des Rochers 35500 VITRÉ	369 m ²	44 280 €
4-26	Section ZO n°290p et n°69p	Cécile LUCAS et Anthony LUCAS	Le Voloir 35370 ÉTRELLES	286 m ²	34 320 €
4-66	Section ZO n°290p	Charlen LEVASSEUR et Samuel CHICAN	4 Rue Normand d'Étrelles 35370 ÉTRELLES	419 m ²	50 280 €
4-48	Section ZO n°290p	Caroline SANTIER et Tony PEDRON	49 Rue Françoise Héritier 35620 LE RHEU	647 m ²	77 640 €
4-13	Section ZO n°290p et n°69p	Marine PIARROT et Benoit LECLERC	88 Rue de Beauvais 35500 VITRÉ	460 m ²	55 200 €
4-56	Section ZO n°290p	Idir LAROUS	02 Rue des Pommiers 35370 ÉTRELLES	379 m ²	45 480 €



à solliciter une aide financière auprès de Vitré Communauté. Tableau 2

vote à main levée ; Pour : 23

11) Rénovation logement communal - Demande de subvention Département 35

Opération : Rénovation d'un logement communal vacant au 03 Rue Julien Caillel

Le logement communal situé au 03 Rue Julien Caillel est aujourd'hui vacant. Il n'est plus aux normes thermiques et électriques et ne peut pas être mis en location en l'état.

De gros travaux de rénovation sont prévus pour remettre aux normes ce bâtiment.

Un audit énergétique a été réalisé par la société Fluelec.

La Commission Bâtiments a donné un avis favorable à l'engagement des travaux dans sa séance du 16/02/2023.

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier d'une subvention de Département d'Ille et Vilaine, au titre du fonds de dynamisation des centres-

bourgs pour les études et travaux de rénovation de logement. Tableau 3

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Rénovation d'un logement communal vacant au 03 Rue Julien Caillel »

vote à main levée ; Pour : 23

12) Rénovation logement communal - Demande de subvention DSIL 2023

Opération : Rénovation d'un logement communal vacant au 03 Rue Julien Caillel

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier d'une subvention de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les études et travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux.

C'est pourquoi, après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération de rénovation du logement communal vacant au 03 Rue Julien Caillel, et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'État. Tableau 4

Tableau 2

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Études MOE ABEIL	16 393	État – AVELO 2 – Etudes (2.50%)	8 196.50
		État – France relance Vélo (29.22%)	95 398
Bornage et plan topographique	9 521.55	État – DSIL (17.05%)	55 661.30
Travaux d'aménagement d'une liaison cyclable	300 567.35	Conseil départemental – Fonds d'urgence 35 (18.21%)	59 444
		Vitré Communauté (13.02%)	42 501.50
		Autofinancement (20%)	65 280.60
Total opération	326 481.90	Total opération	326 481.90

Tableau 3

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Audit énergétique FLUELEC	1 100	État – DSIL (30%)	44 825.19
Relevés et études SCP GESLAND	3 150	Conseil départemental – Fonds Dynamisation centre bourg (50%)	74 708,64
MOE – SCP GESLAND	11 986.29	Autofinancement (20%)	29 883.46
Travaux – Tous lots confondus	133 181		
Total opération	149 417.29	Total opération	149 417.29

Tableau 4

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Audit énergétique FLUELEC	1 100	État – DSIL (30%)	44 825.19
Relevés et études SCP GESLAND	3 150	Conseil départemental – Fonds Dynamisation centre bourg (50%)	74 708,64
MOE – SCP GESLAND	11 986.29	Autofinancement (20%)	29 883.46
Travaux – Tous lots confondus	133 181		
Total opération	149 417.29	Total opération	149 417.29



le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Rénovation d'un logement communal vacant au 03 Rue Julien Caillet »

vote à main levée ; Pour : 23

13) Finances communales - Additif subvention n°1

- Association des Commerçants et Artisans d'Étrelles (ACAE) :

L'ACAE sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la Commune.

le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer la subvention forfaitaire de 239.70€ à l'ACAE

vote à main levée ; Pour : 23

14) RH – Création d'un poste d'Attaché principal

Le Directeur Général des Services (DGS) actuel, M. Alexandre LEBAIN, a fait part de son souhait de muter vers une collectivité du Morbihan à compter du 01 Avril 2023, après 10.5 années à la direction des services de la Commune d'Étrelles.

La collectivité a souhaité se faire accompagner par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour ce recrutement qui est stratégique pour la bonne organisation des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la mutation du DGS actuel,

En conséquence, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet pour l'exercice des fonctions de Directeur Général des Services (DGS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider la création d'un poste de DGS, à temps complet

vote à main levée ; Pour : 23

15) Conseil Municipal – Remplacement d'un membre du comité de pilotage ALSH

Suite au recrutement de Mme Pauline GAILLARD par l'association Familles Rurales, il a été demandé aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale de désigner un nouveau membre pour siéger au sein du comité de pilotage de l'accueil de loisirs d'Étrelles.

M. Rémi PERRIER est désigné comme nouveau membre représentant la minorité au sein du comité de pilotage.

Les élus qui représentent la Commune au sein du comité de pilotage sont donc :

- Marie-Christine MORICE
- Danièle GAUTHIER
- Mélanie SOUVESTRE
- Rémi PERRIER

le Conseil Municipal décide :

- De valider la composition et de charger

Mme Le Maire de communiquer cette décision à l'association Familles Rurales.

vote à main levée ; Pour : 23

16) Urbanisme – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le présent Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en date du 29 avril 2019 et a fait l'objet d'une modification de droit commun approuvée le 12 septembre 2022.

Aujourd'hui, il est proposé d'engager la révision allégée n°1 du PLU sur les secteurs de Montigné et de Piquet, et plus précisément sur les zones à vocation économique implantées le long de la RN 157.

Une partie de ces zones d'activités est située dans une bande de 75m depuis l'axe de la RN 157. Du fait de leur positionnement dans la marge de recul, ces espaces sont aujourd'hui inconstructibles et non aménageables.

Ayant pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels sans modifier les orientations du PADD, le dossier de révision du PLU d'ÉTRELLES entre dans le champ d'application de la révision allégée.

Dans la mesure où cette révision allégée ne porte pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables (PADD), le projet de révision arrêté fera l'objet d'un examen conjoint des Personnes Publiques Associées avant sa mise à l'enquête publique.

le Conseil Municipal décide :

- De prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

vote à main levée ; Pour : 23

17) Urbanisme – Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le PLU a été approuvé par délibération du 29 avril 2019 et modifié le 12 septembre 2022.

Ce document classe en zone 2AUA un secteur situé au nord du bourg, correspondant à l'extension Est du Parc d'Activités de Piquet.

Vitré Communauté souhaite transformer cette zone 2AUA en zone 1AUA afin de permettre son aménagement à court terme.

Madame le Maire expose que cette ouverture à l'urbanisation est jugée nécessaire pour répondre aux besoins de Vitré Communauté qui ne peuvent être satisfaits du fait d'un déficit foncier immédiatement mobilisable.

1. Les perspectives d'aménagement de nouveaux espaces économiques :

Vitré Communauté a lancé des études permettant de générer des disponibilités foncières :



- Le Haut Montigné (Etelles – Torcé) – Extension de la zone d'activité sur une surface de 13,6 ha – Livraison prévue fin 2023 – 4 lots entièrement pré commercialisée (dont 3 lots réservés par des entreprises de la zone d'activité).

L'état actuel du stock et les prévisions de développement des nouvelles zones d'activités ne permettent pas d'accueillir le projet Woodparc.

2. Un projet structurant

Le projet structurant s'inscrit dans une ambition de décarbonation des activités d'un grand groupe de construction breton. Il vise à développer un parc d'activités privé dédié à la construction à ossature bois et regroupant 4 entités ;

Pour développer ce projet, le porteur de projet doit pouvoir disposer d'un foncier de 8,5 ha dès le début de l'année 2024 en proximité d'un axe routier structurant.

A termes, ce projet accueillera plus de 200 salariés.

le Conseil Municipal décide :

- De prescrire la modification n°2 du PLU.

Approuver les justifications relatives à l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

vote à main levée ; Pour : 23

18) Affaires foncières – Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) sur le secteur des Hairies

La commune d'ÉTRELLES a engagé un projet global de revitalisation de son centre-bourg dès 2019, labellisé « Petites Villes de Demain » par l'État.

Le projet global de revitalisation a été approuvé par délibération du conseil municipal n°2021-52 du 27 septembre 2021 :

- prévoit notamment la création d'un nouvel espace commercial, avec supermarché, en centre-ville, à proximité :

- * des commerces et services existants

- * du nouveau quartier de la Z.A.C. de La Plesse (200 logements)

- prend appui sur un terrain intégrant notamment l'un des terrains de football en centre-bourg réalisé dans les années 1980.

Les demandes d'associations sportives, notamment du club de football, ne peuvent actuellement être satisfaites (progression des effectifs, ouverture d'une section féminine) et il faut donc envisager le déplacement des équipements sportifs impactés par le programme sus évoqué.

- les équipements publics et sportifs qu'il comporte déjà permettent d'envisager la constitution d'un pôle d'équipements publics, étant à cet égard observé que les perspectives, notamment démographiques (+4.5% de progression depuis 2016), poussent à envisager, à

terme, de compléter l'offre d'équipements publics, notamment sportifs et de loisirs

- ce secteur présente, du fait de ses caractéristiques et de sa situation, une parfaite adaptation à sa fréquentation par le public et les usagers (associations sportives communales, élèves du collège privé d'Argentré du Plessis, gendarmes de Vitré et d'Argentré du Plessis, Pompiers d'Argentré-Etelles)

- les équipements du secteur des Hairies ont donné lieu à des investissements communaux récents (acquisition du terrain de foot et de la salle de sports en juillet 2018 pour un montant de 50 000€, installation de l'éclairage sportif du terrain extérieur en 2019 pour un montant de 40 000€ TTC, réhabilitation de la salle de sports en 2019-2020 pour un montant de 800 000€ HT...) ce qui incite également à faire de ce secteur un pôle attractif des équipements publics

La Commune souhaite par conséquent se doter de la possibilité d'exercer un droit de préemption dans le secteur des Hairies, y compris dans sa partie actuellement classée en zone A, au moyen d'une zone d'aménagement différée (Z.A.D.) :

- prévue par le premier aliéna de l'article L. 212-2 du code de l'urbanisme :

« Dans les zones d'aménagement différé, un droit de préemption, qui peut être exercé pendant une période de six ans renouvelable à compter de la publication de l'acte qui a créé la zone, sous réserve de ce qui est dit à l'article L. 212-2-1, est ouvert soit à une collectivité publique ou à un établissement public y ayant vocation, soit au concessionnaire d'une opération d'aménagement».

- lui permettant de :

- * se porter acquéreur en cas de cession

- * constituer des réserves foncières

- dont le périmètre :

- * est adapté aux besoins immédiats (2 ha pour le terrain de foot, vestiaires, circulation et parking) et plus lointains (1,4 ha).

le Conseil Municipal décide :

- De solliciter du Préfet d'Ille et Vilaine la création d'une Z.A.D. située secteur des Hairies, afin de pouvoir créer des réserves foncières en vue de la réalisation d'équipements publics, notamment sportifs et de loisirs

- De solliciter du Préfet d'Ille et Vilaine la création d'un périmètre provisoire de Z.A.D. sur le même périmètre

- De solliciter du Préfet qu'il désigne la commune d'ÉTRELLES comme titulaire du droit de préemption tant au sein de la Z.A.D. que du périmètre provisoire de la Z.A.D.

vote à main levée ; 1 Abstention – P. GAILLARD ; 22 votants : Pour : 19, Contre : 3 – F. JULLIOT, L. CATÉLINE, R. PERRIER



Séance du mardi 30 mai 2023

1) ZAC de la Plesse Tranche 4 – Vente de lots

le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : Tableau 1

vote à main levée ; Pour : 19

2) Affaires scolaires – Calcul du coût de l'élève

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Il sert au coût élève attribué à l'école privée Notre Dame de Lourdes pour tout élève résidant à Etreilles.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires...) d'après le compte administratif 2022 validé par le trésorier.

Le coût de l'élève 2022 proposé est de :

- 1 052.63 € pour un élève en classe maternelle
- 324.91 € pour un élève en classe primaire

La Commission Enfance-Jeunesse, dans sa séance du 17/05/2023 a validé ce calcul qui a été présenté aux 2 écoles.

le Conseil Municipal décide :

- De fixer le coût de l'élève 2022 à :

- 1 052.63 € pour un élève en classe maternelle

- 324.91 € pour un élève en classe primaire

vote à main levée ; Pour : 22

3) Affaires scolaires – Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes

Le coût de l'élève est fixé pour 2022 à :

- 1 052.63 € pour un élève en classe maternelle
- 324.91 € pour un élève en classe primaire

Madame le Maire précise que seuls les élèves résidents dans la commune sont comptabilisés dans la participation versée.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la participation financière suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes au titre du contrat d'association : Tableau 2

Tableau 2

	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	70	1 052.63 €	73 684.10 €
Élémentaire	85	324.91 €	27 617.35 €
Montant participation			101 301.45 €

Vote à main levée : Pour : 22

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
4-17	Section ZO n°311	SCI JSD	14 Rue Jean-Marie de la Mennais 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	315 m ²	37 800 €
4-59	Section ZO n°353	SCI JAMIER	11 Rue de la Prévalaye 35370 Etreilles	271 m ²	32 520 €
4 -39	Section ZO n°333	SCI CELOTTE	20 Rue Mathurin Méheut 35410 CHATEAUGIRON	438 m ²	52 560 €
4-21	Section ZO n°315	Laura YSOPE	18 Rue du Docteur Dordain Résidences des Charmilles 35310 Mordelles	305 m ²	36 600 €
4-27	Section ZO n° 321	Laurent FESSELIER	21 Rue de la Champagne 35370 Etreilles	316 m ²	37 920 €
4-37	Section ZO n° 331	Marie-Cécile BERNIER	4 bis rue Saint Martin 35700 Rennes	463 m ²	55 560 €
4-36	Section ZO n° 330	Vincent MARY et Caroline BERNIER	16 Bis la croix Limier 35370 Etreilles	409 m ²	49 080 €
4-61	Section ZO n°355	Edgard BOUILLON	Le Feil 35 500 vitré	273 m ²	32 760 €
4-25	Section ZO n° 319	Jean-Jacques VANGAEVER et Hélène MENNE	6 rue du Stade 35150 Brie	326 m ²	39 120 €
4-23	Section ZO n° 317	SCI CRMLG	13 rue des Peupliers 35370 Etreilles	293 m ²	35 160 €



4) Affaires scolaires – Subvention à caractère social pour l'école Notre Dame de Lourdes

La subvention est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires individuelles pour un élève de l'école publique, fixé pour 2022, à 46.53€/élève.

le Conseil Municipal décide :

- D'allouer la subvention à caractère social suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes : Tableau 3

Tableau 3

	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élémentaire	85	46,53 €	3 955,05 €
Montant subvention		3 955,05 €	

vote à main levée ; Pour : 22

5) Finances – Fixation du taux horaire 2022 pour les services communaux

Sur la base du compte administratif 2022, le taux horaire brut chargé moyen des agents des services techniques est de 21.45€, et celui des services administratifs est de 23.27€.

le Conseil Municipal décide :

- De fixer le taux horaire brut chargé moyen 2022 des agents des services techniques à 21.45€, et celui des services administratifs à 23.27€.

vote à main levée ; Pour : 22

6) Patrimoine communal – Cession des parcelles section B n° 1746 et n°1748 à NEOTOA

Madame Le Maire indique que les travaux de démolition de l'ancienne caserne par l'entreprise TPB vont démarrer prochainement et qu'il y a lieu de procéder à la vente du terrain communal à NEOTOA.

Dans le cadre du partenariat avec NEOTOA, le cout de la démolition restera à la charge de la commune et le bailleur social NEOTOA construira 14 logements sociaux collectifs PLUS/PLAI (surface de plancher autorisée au permis de construire 981.69 m²).

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales de participer à l'effort social en matière de logement,

Vu l'effort social réalisé par la commune d'Étrelles du fait de la prise en charge des Travaux de démolition

Vu la volonté de NEOTA de construire 14 logements sociaux à Étrelles

Vu l'estimation des domaines en date du 22/03/2023, le Conseil Municipal décide :

- De céder les parcelles B n°1746 (483 m²) et n°1748 (563 m²) à NEOTOA
- De préciser que cette cession se fera à l'euro symbolique
- De charger Maître ODY-AUDRAIN Corentine, notaire de la Commune, de rédiger l'acte notarié

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

vote à main levée ; Pour : 22

Précisions

Les stationnements à proximité des travaux sont supprimés, les riverains ont été prévenus (courriers dans les boîtes aux lettres). Pour des raisons de sécurité, le cheminement des piétons se fera de l'autre côté de la voie. TBP a sous-traité le désamiantage à l'entreprise Séché. Néotoa pendant les travaux empiètera sur la voirie. La circulation sera réduite sur cet axe.

7) Modification PLU

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la modification n°2 du PLU a été prescrite par délibération du 20 mars 2023.

Cette modification a pour objets :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUA de Piquet Est,
- l'instauration d'un emplacement réservé sur le site des Hairies.

Madame le Maire informe qu'un porteur de projet souhaite aménager des logements dans l'ancien bâtiment de l'école Notre Dame de Lourdes classé en zone UL (équipements collectifs) dans le PLU en vigueur, ce zonage interdit la création de logements nouveaux, contrairement à la zone UC (centre-bourg).

Il est donc proposé de compléter la délibération du 20 mars 2023 comme suit :

La modification n°2 aura également pour objet la modification du zonage applicable sur le secteur de l'ancien bâtiment de l'école Notre Dame de Lourdes pour permettre la réalisation de logements après la vente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de compléter la délibération prescrivant la modification n°2.

vote à main levée ; Pour : 22

8) Rénovation de l'éclairage public (relamping) -conventions SDE- fonds vert

Mme Le Maire informe que dans le cadre de l'accélération de la transition écologique, l'Etat accorde des subventions, appelées « fonds vert ». Le déploiement du fonds vert en Ille-et-Vilaine est planifié en 2023, et les crédits sont gérés et attribués par la préfecture.





C'est le SDE, en tant que maître d'ouvrage, qui réalisera les études détaillées et les travaux. A Étrelles, 5 secteurs ont été identifiés : Ile de France, La Prévalaye, Le champ Blanc (ouest et Est) et Rue des Saulniers, soit 194 points lumineux. Tableau 4 le Conseil Municipal décide :

- De valider le financement du projet tel que présenté ci-dessus

vote à main levée Pour : 22

9) Vie politique – désignation d'un référent déontologue

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.1111-1- du CGCT tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter des conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrées par la charte de l'élu local défini dans l'article stipulé ci-dessus.

Le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les modalités d'application à compter du 1er juin 2023.

le Conseil Municipal décide :

- Valide la candidature de Monsieur Michel DESRUES, en tant que référent déontologue
- Accepte de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

vote à main levée ; Pour : 22

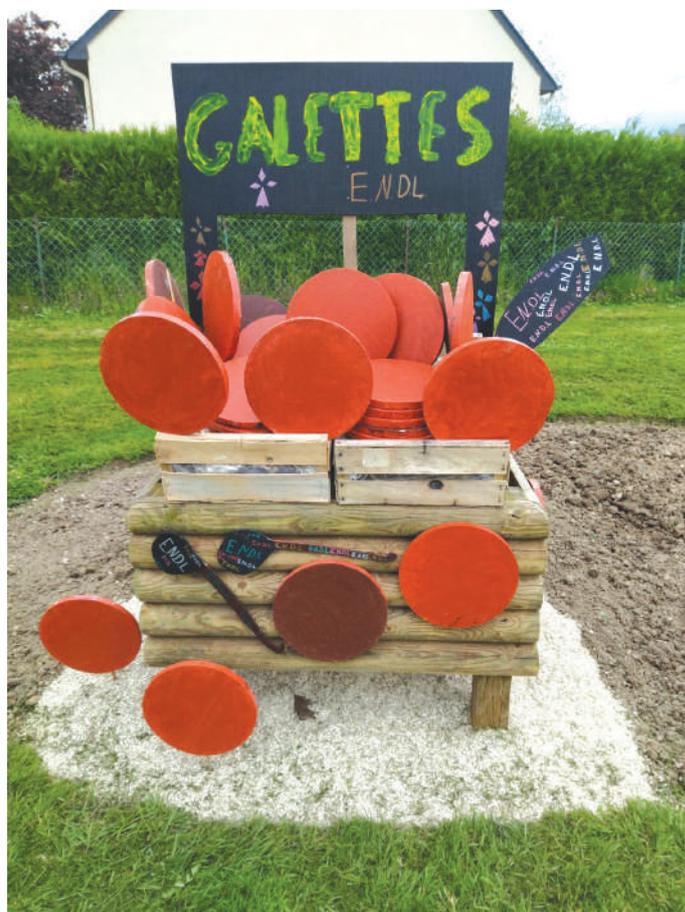
AFFAIRES DIVERSES

- Devis TPB pour la démolition de l'ancienne caserne au montant de 70 692.50€ HT

- Convention SDE pour l'illumination de l'église au montant 29 522.90 € avec un taux du SDE de 20%.

Tableau 4

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Rénovation de l'éclairage public	771 744.60	SDE 35	385 872.30
		Etat -Fonds vert	154 349.00
		Autofinancement	231 523.30
Total opération	771 744.60		771 744.60





CONSTRUIRE ERELLES POUR DEMAIN ?

Le bourg sera revitalisé, les équipements administratifs, de santé sont présents, les associations sont en nombre. Un supermarché doit voir le jour. De nouveaux logements sociaux vont être construits. Le tissu économique est en pleine expansion. Un projet de nouveau terrain de foot se dessine. Et pour couronner le tout, un excédent financier de plus de 841 000 euros.

Cet inventaire à La Prévert pourrait laisser penser que finalement la majorité municipale est infaillible. Et pourtant !

Elle n'a de cesse de détruire l'héritage de notre commune : notre espace sportif de qualité en fait aujourd'hui les frais.

Elle continue de laisser penser que l'opposition était contre l'école publique alors qu'elle s'opposait seulement au coût exagéré de la construction de son bâtiment. Madame La Maire laisse penser qu'elle est à l'origine de la création des commissions extra-municipales alors qu'elles étaient présentes avant son élection.

Les mandats de Madame La Maire se succèdent, des projets importants se concrétisent mais notre commune s'appauvrit. Il est loin le temps où le

nombre conséquent d'évènements communaux faisaient la une de la presse locale. Une dynamique associative soutenue par la majorité d'alors existait. Il ne suffit pas de subventionner les associations pour les faire vivre entre elles. Il faut agir avec chacune d'elles au même niveau et favoriser l'inter-associatif.

A l'époque du développement des « communes dortoirs » une municipalité se doit de se donner tous les moyens de favoriser les relations humaines, inter-générationnelles. Nous avons des équipements de loisirs (salles de sports) qui restent fermés tout l'été pour des raisons économiques. Une municipalité doit pouvoir faire de vrais choix au service de ses habitants.

Est-ce une ambition pour une commune que de vouloir la voir grandir sans cesse en nombre d'habitants ? Il y aurait davantage d'intérêt à développer une véritable dynamique positive entre les habitants et de véritables solidarités avec les communes voisines. Etreilles et ses habitants méritent un autre avenir que celui qui lui est promis...

Alain Bignon, Frédérique Julliot,
Rémi Perrier, Pauline Gaillard.





Informations pratiques

Téléphone : 02 99 96 75 83

Mail : ecole.0352750Z @ ac-rennes.fr

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>

Ecole Robert Doisneau

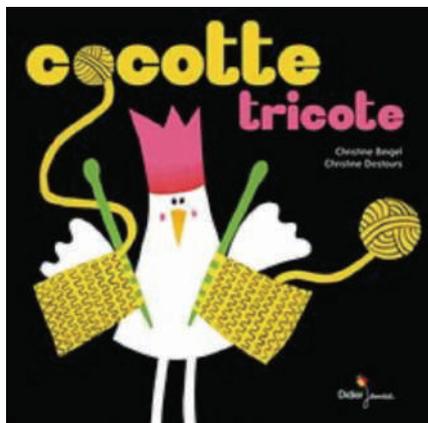
Les échecs



Les élèves de CP/CE1 ont découvert le jeu des échecs lors de séances régulières en classe avec un animateur de l'Echiquier Vitréen. Nous espérons pouvoir mettre en place bientôt un club des échecs.

Coup de cœur pour un livre

La classe de TPS/PS/MS a participé en mai/juin à l'action de l'OCCE « Coup de cœur pour un livre ». Les objectifs de ce projet sont de développer le plaisir de lire en élargissant les différents types de livres, s'exprimer, donner son avis, échanger, découvrir un système de prêt de livres différent, élire les livres préférés de la classe, le premier étant le « coup de cœur » sur une valise de 35 albums. Notre livre « coup de cœur » cette année est :



Carnaval

Nous avons fêté le Carnaval le 16 mars. Tous les enfants de la commune se sont déguisés et se sont proménés tous ensemble dans les rues d'Étrelles en musique.

Permis

La passation du permis piéton pour les CE1/CE2 ainsi que la passation du permis internet pour les CM1/CM2 ont eu lieu le 5 juin. Ces passations ont été travaillées en amont en classe. Les échanges avec la Gendarmerie Nationale se sont avérés très intéressants et riches. Tous les élèves ont obtenu leur permis. Les élèves de CM2 ont également participé à la piste d'éducation routière animée par la Gendarmerie Nationale le 9 mai 2023.

Le marché

Le projet de fleurissement de la commune cette année était le thème du marché. Les différentes jardinières réalisées par les élèves sont aujourd'hui exposées (fruits et légumes, fromages et fleurs).



Mont Saint Michel

Le 5 mai toute l'école s'est rendue au Mont Saint Michel. Au programme : découverte des grèves avec un guide et visite du Mont. Pour les CP/CE, ce fut l'occasion également de clôturer un projet sur l'eau (en partenariat avec Mayenne Nature Environnement) avec une animation au Bec d'Andaine.



Bonne route les CM2

Nos élèves de CM2 feront leur rentrée en 6^e en septembre prochain. Nous avons été très heureux de les accueillir dans notre école et nous leur souhaitons bonne route pour le collège.

La directrice, Céline LEROUX, reste disponible pour tout renseignement.



Ecole Notre Dame de Lourdes

L'année 22/23 aura été riche en événements : biathlon, Arbre de Noël, Carnaval, journée du 100, inauguration du bâtiment rénové, rencontres UGSEL, Troc livres, théâtre, sortie au Puy du Fou, kermesse...

Après un repos estival mérité, chaque membre de la communauté éducative, autour du nouveau Chef d'établissement Yann Marquer, est prêt à démarrer cette nouvelle année scolaire ; chacun dans son rôle mais avec un objectif commun : « faire grandir et s'épanouir chaque enfant. »

L'école compte 8 classes réparties ainsi : TPS-PS, MS, TPS-GS, CP, CP-CE1, CE2, CM1, CM2

Deux voyages scolaires sont prévus cette année :

- La classe de neige pour les élèves de CE2, CM1 et CM2

- La classe poney pour les élèves de CP et CE1

Les élèves auront la chance de continuer à profiter de notre remarquable jardin pédagogique et pourront goûter leurs légumes dans les bons petits plats de Marie-Claude à la cantine.





APEL- Ecole Notre Dame de Lourdes

Au cours de l'année scolaire 22/23, les enfants ont pu participer à de nombreux projets que l'apel accompagne. Tout d'abord l'Arbre de Noël qui permet à chacun de danser et de profiter d'un moment de fête.

L'APEL a pris plaisir aussi à accompagner et à soutenir financièrement :

- le Troc Livres (échange et partage avec les copains)
- la soirée théâtre des CE2-CM1-CM2, révélatrice de nombreux talents
- la kermesse de fin d'année scolaire où petits et grands malgré la pluie se sont bien amusés... et ont pu dire au revoir à Mr Bertel le directeur et bienvenue à Mr Marquer son remplaçant.

Nous avons également apporté une aide financière aux familles pour les sorties scolaires au Puy du Fou et au Mt St Michel.

Place maintenant à une nouvelle année scolaire 23/24 avec encore de nombreux projets à vivre. Il y aura notamment la classe de neige et la classe poney que nous soutiendrons également.

L'Apel vous souhaite une bonne rentrée.



Parole AUX ASSOCIATIONS



ACAE



Les artisans commerçants d'Étrelles ont eu le plaisir de remettre le cadeau de la tombola de la fête des mères le 15 juin 2023 à M. Christophe Harnois. Cette année il y avait un lot exceptionnel : un voyage d'une valeur de 500€. Nouveauté pour cette opération l'association des artisans commerçants ACAE avait élargi l'opération à toutes les entreprises adhérentes de la commune, au-delà des commerces. La tombola a rencontré un vif succès, avec près de mille bulletins déposés dans les urnes. C'est un record et une satisfaction pour les organisateurs qui remercient tous les participants. Les prochaines animations auront lieu cet automne et à Noël.

N'hésitez pas à consulter : <https://www.facebook.com>

Pour contacter l'association ACAE :

Laissez votre message en mairie ou composer le 06 18 03 31 82



U.N.C Etrelles

Cérémonie du 8 Mai 1945

La célébration du 78^e anniversaire de la fin de la guerre 1939/1945 en Europe a rassemblé les anciens combattants, les soldats de France, leur famille, les élus, une délégation de pompiers, les enfants des écoles et les habitants de la commune.

Après la messe du souvenir, une gerbe a été déposée au Mémorial des guerres.

Lecture du président Gaston Gousset suivie par les enfants de la lecture intitulée « le petit grenier » d'Anne Sylvestre.

La lecture du message ministériel a été lu par Madame le maire M.Ch. Maurice.

Le président a fait observer une minute de silence à la mémoire des victimes de toutes les guerres.

L'assemblée a ensuite écoutée la Marseillaise avant de se retrouver pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Club de l'amitié Gemouv 35



L'année 2022 s'est terminée par l'assemblée générale le 10 Décembre.

Après le vote des participants, ont été réélus : A. Louaisil, M. Fesselier et F. Maignan.

Le compte-rendu moral et financier ont été approuvés. Nous avons la présence de Mme le Maire et de J.P. Mounier délégué du secteur, suivi d'un repas de Noël au restaurant la Petite Fringale qui a été animé de chansons et d'histoires.

Le 13 Décembre, 35 adhérents ont assisté à un spectacle des années Yéyé à Fougères.

Le 12 Janvier 2023, un mini-loto était organisé suivi de la galette des rois. Certains ont été couronnés après avoir découvert la fève.

Le 27 février, une séance de danses en lignes animée par M.Th. Leguay et Ch. Drouet a eu lieu.

Le 14 Mars, le premier match de foot en marchant à

Etrelles : une trentaine de joueurs y ont participé.

Le 21 avril, une sortie à Denzé-sous-Doué : visite de la cave de la Vve Amiot et dégustation de ses vins, suivie de la fête du jarret à l'auberge de la caverne et du spectacle avec Cabochard.

Le 25 avril, le repas de secteur à Saint-Germain : 17 adhérents du club y ont pris part.

Le 04 mai, le repas de printemps préparé par le traiteur du Cocci : 60 adhérents l'ont apprécié dans une ambiance conviviale.

Les voyages 2023 d'une semaine dans le Doubs et la Hte-Loire, plusieurs de nos adhérents y ont participé et sont revenus satisfaits.

Pour 2023, le club compte 129 adhérents dont 22 nouveaux nous ont rejoint, on leur souhaite la bienvenue dans nos activités

Le bureau





Théâtrelle

La Théâtrelle recherche de nouveaux comédiens.

Depuis plus de 50 ans, le mois de février est synonyme de retrouvailles pour les amateurs de théâtre d'Étrelles et des environs.

Cette année encore ce sont plus de 1 800 personnes qui sont venues assister à l'une des 10 représentations de la comédie de boulevard signée Vivien Lhéraux « Accrochez-vous ». Une partie des recettes sera remise en novembre prochain à 8 associations caritatives en présence d'un ou plusieurs représentants.

« Après 3 ans d'interruption liées à la pandémie, il tardait à chacun de nous de se retrouver pour la réalisation des décors puis de monter sur scène avec cependant la crainte de voir les spectateurs moins nombreux. Heureusement il n'en a rien été »

Fort de ce nouveau contrat signé avec le public, les membres de la Théâtrelle sont partants pour la reprise des répétitions mi-septembre et les représentations en février 2024.

« Malgré les succès enregistrés au fil du temps, les responsables lancent un appel de détresse afin de trouver rapidement de nouveaux comédiens (principalement des hommes), débutants ou confirmés. Il en va de la survie de l'association ».

Le président : Serge Marion

Informations pratiques

Contact : 06 81 58 48 74
Facebook la théâtrelle.



AJE - Association Jardisport - école Notre Dame de Lourdes



Côté sport

En mai dernier, après un arrêt de quelques années dû au Covid, les élèves ont pu vivre de nouveau une rencontre sportive UGSEL avec les écoles privées du secteur collège d'Argentré du Plessis. De beaux moments partagés par les enfants, les enseignants et les parents qui accompagnaient.

Normalement, cette année de nouvelles rencontres sont prévues.

Côté jardin

Comme chaque année depuis bientôt 10 ans maintenant, le jardin pédagogique de l'école Notre Dame de Lourdes a été productif : tomates, courgettes, courges, fraises, framboises... De quoi faire, pour Marie-Claude la cuisinière de l'école, de la bonne ratatouille et de bonnes salades de fruits ou confitures !

Les poules de l'école ont aussi été fécondes : 3 œufs ont écloré et donné naissance à trois jolis poussins.



Tacos et Turbos de Stredell

L'association Tacots et Turbos de Stredell, plus communément appelée TTS, basée à Etrellas a été créée en décembre 2013. A l'origine de cette association, l'idée de partager notre passion de l'automobile (anciennes et youngtimers), d'organiser des manifestations et d'assurer une entraide entre les membres.

Aujourd'hui, TTS compte près de 50 adhérents, organise et propose une dizaine d'événements dans l'année. Soirée du club, balades, pique-niques, visites de musées, salons, rassemblements et organisation du Téléthon local sont quelques exemples.

Singularité du club, TTS met à disposition de ses adhérents, pour l'entretien de leur voiture ancienne, un atelier de mécanique de plus de 80m², équipé d'un outillage complet (pont 2 colonnes, équilibruse, banc de test, servante complète...).

Des samedis à thèmes sont organisés par le club, pour partager nos compétences. (Vidange, freins, pneus, allumage...)

Un Paddock de plus de 20m² aménagé, est également accessible pour se retrouver entre membres autour d'un verre et échanger autour de notre passion commune.

Nouvelle organisation du club pour 2023 :

Après 10 années, notre association Tacots et Turbos de Stredell adapte son organisation et notamment au travers de son bureau.

Après 8 années à la présidence, Thierry Paillette a signifié son souhait de ne pas se repositionner à la présidence.

Etrell'Form

Etrell'Form a tenu son Assemblée Générale le 1^{er} mars dernier rassemblant une trentaine d'adhérentes.

C'était l'occasion de faire le bilan de l'année 2022-2023 mais aussi et surtout de remercier Josiane pour ses 20 années de bénévolat au sein de l'association !

Un grand merci pour sa fidélité, son dévouement et sa bonne humeur !

La saison sportive prendra fin les mardi 27 et mercredi 28 juin prochains et se clôturera par une soirée festive et conviviale le mercredi 5 juillet pour les adhérentes.

Petit rappel : Etrell'Form est ouvert à tous, hommes, femmes, déjà adeptes d'activités sportives ou novices...

Envie d'essayer ? Etrell'Form vous invite à des séances découvertes animées par deux supers coachs sportifs et sympathiques les 12 et 13 septembre 2023 !

Le tout dans une bonne ambiance conviviale et sportive !

Les membres du bureau



L'ensemble du bureau a apporté une évolution majeure avec une présidence tournante et un vice-président, ce qui permettra un renouvellement annuel de la présidence et des postes de trésorier et secrétaire.

Projet Ariane 2022 :

Le tirage au sort de notre superbe ARIANE 4 a eu lieu comme prévu le 02 décembre 2022 en marge d'une soirée Téléthon à La Guerche de Bretagne.

Après plus de 1700 heures de travaux de nos équipes de bénévoles nous avons eu la satisfaction de voir sortir cet énorme projet.

Des doutes, des difficultés, des inquiétudes Certes mais quel résultat à la sortie pour une cause caritative! Vous pouvez TOUS être très fiers de vous, le club peut se féliciter d'avoir mené un tel projet.

Le gagnant était sur place, une belle surprise pour lui comme pour nous, bravo.



Informations pratiques

Renseignements :
06 10 29 35 54 ou 06 40 60 53 35



Volant Etrellais

Le badminton c'est cardio, mais c'est fun et convivial ! Parfait pour se défouler et s'amuser. Tous les niveaux et tous les âges prennent du plaisir.

Section adultes

Le club propose des cours et du jeu libre pour tous niveaux, en loisir ou en compétition. Cette année, 3 équipes devraient être à nouveau constituées pour le championnat. Et un entraîneur qualifié (intervenant auprès de l'élite rennais) sera présent le lundi tous les 15 jours pour nous faire progresser. Ils sont rares, alors nous sommes très heureux que Jérémy revienne cette saison.

Section jeunes

Les jeunes badistes ne sont pas en reste. Fabien (président et animateur spécialisé) veille au grain et organise le passage de plumes qui permet de récompenser les progrès de chacun. Nos jeunes sont de plus en plus nombreux à participer aux tournois proposés tout au long de l'année et aux stages durant les vacances scolaires.

	Adultes & Juniors	Jeunes 6-10 ans	Jeunes 11-15 ans
Lundi (1) 18h30 - 23h	✓		
Mercredi (1) 16h30 - 18h		✗	
18h - 19h30			✗
19h30 - 21h	✗		
21h - 23h	✓		
Vendredi (2) 20h30 - 23h	✓		

✓ Jeu libre ✗ cours encadré (1) au Complexe Sportif (2) aux Hairies

Tous licenciés FFBad !

SYFADIS leDRIVE intermanche



Nous rejoindre ?

Des séances d'essai sont possibles tout le mois de septembre.

Pour se réinscrire ou nous rejoindre, toutes les informations utiles et les documents d'adhésion sont sur notre site internet www.volantetrelais.fr.

Les différents créneaux sont précisés dans l'image.

Animations du Club

De nombreux événements sont proposés toute l'année. Vous pouvez déjà noter : le repas du Club ouvert à tous le 25 novembre 2023 et notre concours de palet le 6 avril 2024. Nous espérons vous y retrouver nombreux !

Et l'année commence fort pour le badminton français, car les Internationaux de France - accueillant les meilleurs badistes mondiaux dans la course à la qualification aux JO de Paris 2024 - auront lieu à la Glaz Arena de Cesson-Rennes du 24 au 29 octobre 2023.

A bientôt avec un volant dans une main, une raquette dans l'autre ?

Le Bureau du Volant Etrellais



Anim'Etelles

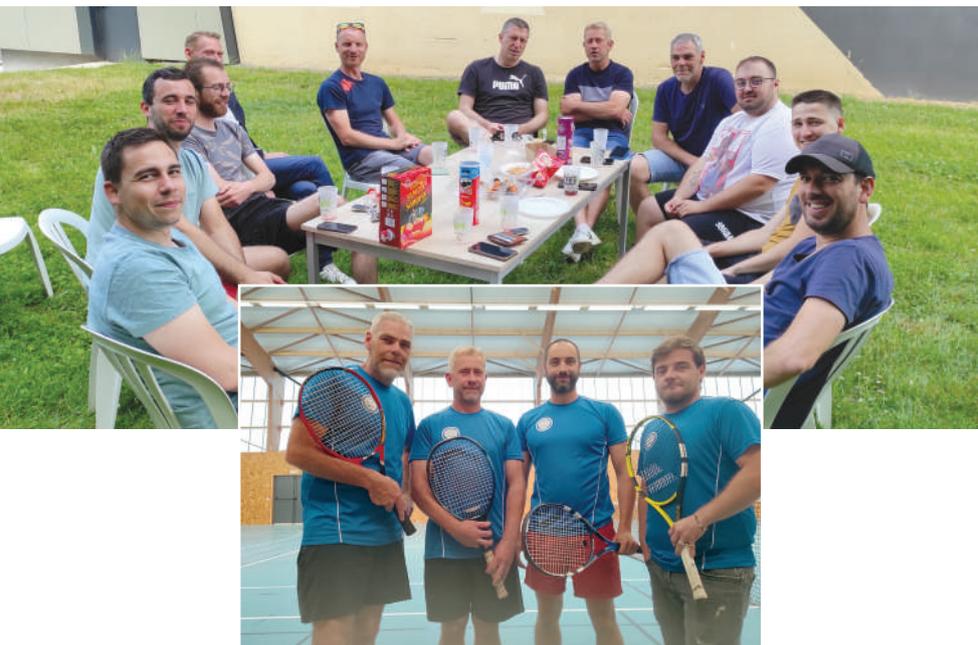
L'équipe d'Anim'Etelles vous donne rendez-vous :

Le **31 décembre 2023 pour la Saint Sylvestre « autrement »** de 12h à 18h avec repas et après midi dansant.

La fête de la musique a connu un franc succès.

Vous pouvez dès à présent réserver la date du **28 juin 2024** pour la prochaine **fête de la musique**.

Vous avez besoin d'un barnum, d'une sono pour faire la fête, Anim'Etelles peut vous louer ce matériel merci de contacter Eric Deschamps au 02 23 55 39 66.



Tennis

Le TED reprend du service cette année ! Fort de la salle des hairies récemment rénovée, le club s'est dynamisé avec l'arrivée d'une quinzaine d'adhérents. Avec 30 adhérents, le club envisage d'engager 2 équipes en championnat à l'automne puis le traditionnel tournoi interne du club ouvert à tous enfin un championnat de printemps. De quoi bien occuper la saison ! Chaque joueur ou joueuse peut aussi s'inscrire à des tournois individuels. Le TED cherche à développer une section féminine, alors si vous aimez le tennis convivial n'hésitez pas à venir essayer !

Le bureau.

ES Etreilles

Fin de saison riche en événements à l'ES Etreilles

La saison 2022-2023 du club de basket de l'ES Etreilles a touché à sa fin il y a quelques semaines. Retour sur ces derniers mois marqués par de nombreux événements.

Tout d'abord, en janvier s'est tenue la traditionnelle Galette des Rois. Comme tous les ans, parents et enfants se retrouvent pour partager un moment de convivialité et donner le coup d'envoi de l'année sportive. Un peu plus tard dans l'année, l'expérience a été renouvelée autour d'une après-midi crêpes organisée par deux mamans pour les jeunes basketteurs.

En mars, les nombreux sponsors du club ont été reçus le temps d'une soirée. À cette occasion, le nouveau logo de l'ES Etreilles a été dévoilé au public. Surtout, le club a honoré deux bénévoles lors d'une remise de médaille : René Fréreau et Michèle Legourd ont été récompensés pour leur engagement depuis de nombreuses années.

Au mois d'avril, le club a organisé un déplacement au Mans pour assister à un match professionnel de première division. Cette sortie a connu un franc succès avec la présence de 120 licenciés, bénévoles et parents. Elle a permis aux membres du club de se retrouver dans un environnement différent pour partager leur passion du basket-ball.

Du point de vue sportif, le bilan de la saison est globalement positif avec de bons résultats pour toutes les équipes. Du côté des plus jeunes, les babys ont été présents de manière assidue tous les samedis matin.



Cette belle saison a été rendue possible grâce au soutien sans faille des bénévoles, supporters et sponsors. Nous les remercions chaleureusement et vous donnons rendez-vous la saison prochaine !

Le bureau de l'ES Etreilles

Informations pratiques

Retrouvez toutes les informations du club sur le site internet (<https://etrellesbasket.fr>), la page Facebook (<https://www.facebook.com/esetrelles>) ou sur Instagram (@es_etrelles).

Agenda

MOIS	DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
OCTOBRE	5	Repas	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	7	Classes 3	Les Classes	
	8	Vide grenier	APE Robert Doisneau	Ancienne Salle de Sport
	8	Lacher de Truite	La Pêche Étrelaise	Plan d'eau de la Prévalaye
	24	Stage	ESE Basket	Nouvelle Salle de Sport
	26	Atout Vac	Vitré Co	Complexe sportif
NOVEMBRE	11	Commémoration 1914/1918 Vin d'honneur	AC - AFN Soldats de France	Salle des Mariages
	13	Danses en ligne	Club de l'Amitié	Ancienne Salle de Sport
	25	Repas	Le Volant Étrelais / Badminton	Salle Saint Hippolyte
DÉCEMBRE	2	Spectacle de Noël	Bibliothèque	Salle Saint Hippolyte
	4	Scrabble	Club de l'Amitié	Espace Henri Brillant
	16	Arbre de Noël	ESE Basket	Nouvelle Salle de Sport + Buvette
	17	Arbre de Noël	École Notre Dame de Lourdes/APEL	Ancienne Salle de Sport + Salle Parquet
	31	Saint Sylvestre	Anim' Etreilles	Salle Saint Hippolyte
JANVIER	4	Stage	ESE Basket	Nouvelle Salle de Sport
	11	Galette des Rois	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	19	Assemblée Générale	AC - AFN Soldats de France	Salle des Mariages
	20	Loto	ASE Foot	Ancienne Salle de Sport
	20	Galette des Rois	ESE Basket	Nouvelle Salle de Sport + Buvette
		Portes Ouvertes	Ecole Robert Doisneau	Pôle Enfance
	28	Cérémonie des Vœux du Maire	Mairie	Salle Saint Hippolyte
FEVRIER	3 - 25	Représentations Pièce de Théâtre	La Théâtrelle	Salle Saint Hippolyte
	26	Danses en ligne	Club de l'Amitié	Ancienne Salle de Sport
	28	Stage	ESE Basket	Nouvelle Salle de Sport
MARS	15	Concours de Belote	Club de l'Amitié	Ancienne Salle de Sport
	23	Repas Bénévoles	ASE Foot	Salle Saint Hippolyte
	24	Ouverture de la pêche	La Pêche Étrelaise	Plan d'eau de la Prévalaye
	26	Concours de Belote	AC - AFN Soldats de France	Salle des Mariages
AVRIL	6	Tournoi de Palet	Le Volant Étrelais/ Badminton	Ancienne Salle de Sport
	7	Braderie des Enfants	Accueil de Loisirs	Ancienne Salle de Sport
	23	Stage	ESE	Nouvelle Salle de Sport
MAI	2	Repas	Club de l'Amitié	Salle Saint Hippolyte
	8	Commémoration 1939/1945 / Vin d'honneur	AC - AFN Soldats de France	Salle des Mariages
	24	Concours de Palet	Club de l'Amitié	Ancienne Salle de Sport
	31	Spectacle de fin d'année scolaire	Ecole Robert Doisneau	Salle Saint Hippolyte
JUIN	1	Tournois Foot	Foot	Terrains de Foot
	9	Élections Européennes	Mairie	Salle Saint Hippolyte
	15	Assemblée Générale	ESE Basket	Complexe sportif Salle de Réunion + Buvette
	16	Loto	Pêche Étrelaise	Ancienne Salle de Sport
	24	Dictée	Club de l'Amitié	Salle des Mariages
28	Fête de la Musique	Anim'Etreilles	Ancienne Salle de Sport	